

Suivi des rapports publiés par le Comité permanent des comptes publics

Résumé

Le Comité permanent des comptes publics (le Comité) tient des audiences durant l'année lorsque l'Assemblée législative siège, pour traiter de questions abordées dans nos rapports annuels ou nos rapports spéciaux, et il présente ses observations et ses recommandations dans des rapports qui sont déposés à l'Assemblée législative. Il incombe aux ministères et aux organismes de la Couronne et du secteur parapublic de mettre en oeuvre les recommandations formulées par le Comité; notre rôle consiste à émettre de façon indépendante une conclusion à propos des progrès réalisés par l'entité auditée dans la prise des mesures recommandées.

Cette année, nous avons fait le suivi de la mise en oeuvre des recommandations du Comité contenues dans cinq rapports que ce dernier a déposés entre avril 2018 et mai 2018. Notre objectif consiste à fournir au Comité des renseignements sur les mesures prises par les entités auditées afin de communiquer l'information demandée et de donner suite aux recommandations formulées par le Comité dans ses rapports à l'Assemblée législative.

Nous avons mené nos travaux et présenté les résultats de notre examen conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe publiées par le Conseil des normes d'audit et d'assurance des

Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Notre bureau se conforme aux Normes canadiennes de contrôle qualité. Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et d'éthique du Code de déontologie professionnelle des Comptables professionnels agréés de l'Ontario, qui sont fondées sur des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle, de diligence raisonnable, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Notre suivi consiste principalement à demander des renseignements aux représentants du gouvernement, des ministères ou des entités du secteur parapublic concernés, à discuter avec eux et à examiner certains documents justificatifs. Dans quelques cas, les auditeurs internes ont aussi pris part à ces travaux. Les procédures exécutées dans le cadre de ce travail varient, de par leur nature et le moment où elles sont exécutées, de celles associées à un audit et elles ont une portée plus limitée. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un audit, nous ne pouvons affirmer avec un degré de certitude élevé que les mesures correctives décrites ont été mises en oeuvre de façon efficace. Les mesures prises ou prévues pourront être examinées et exposées de façon plus détaillée dans le cadre de futurs audits. Les rapports d'étape produits seront pris en compte aux fins de décider de mener ou non des audits portant sur les mêmes aspects ou domaines ultérieurement.

En ce qui concerne l'état d'avancement de la mise en oeuvre des recommandations suivies, rien n'a été porté à notre attention pour nous laisser penser que les représentations de l'état d'avancement faites par la direction de l'entité ne présentent pas de façon équitable, à tous égards importants, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations

Ainsi que le montre la **figure 1**, des progrès ont été réalisés dans la mise en oeuvre de plus de 83 % des 45 mesures recommandées par le Comité, dont 63 % qui ont été entièrement mises en oeuvre. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a pleinement mis en oeuvre toutes les recommandations figurant dans le rapport du Comité permanent des comptes publics de la province, et Metrolinx a respecté les 15 demandes d'information dans le rapport du Comité sur Metrolinx - Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun.

Les progrès ont été limités ou nuls dans le cas de trois des mesures recommandées (7 %) dans le rapport du Comité sur la vaccination. Par exemple, le ministère de la Santé n'a pas encore établi un échéancier officiel selon lequel il recueillera les données sur les taux de couverture vaccinale et les publiera pour chaque école et garderie.

Par ailleurs, 10 % des autres mesures recommandées par le Comité ne seront pas mises en oeuvre. Ces recommandations sont toutes tirées du rapport sur la vaccination, dans lequel le ministère de la Santé a indiqué qu'il ne pourrait éliminer unilatéralement les incitatifs versés aux médecins parce que ces incitatifs faisaient partie des négociations globales avec l'Ontario Medical Association. Le Ministère a également indiqué qu'il ne réviserait pas ses politiques sur la déclaration et le suivi des événements indésirables parce qu'il estimait que ses pratiques actuelles étaient suffisantes. Des renseignements plus détaillés sont présentés dans la section qui suit la **figure 1**.

Figure 1 : État global de la mise en oeuvre des recommandations du Comité permanent des comptes publics

Préparé par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Section du rapport	Nombre de recommandations	Nombre de mesures recommandées	État des mesures recommandées				
			Pleinement mise en oeuvre	En voie de mise en oeuvre	Peu ou pas de progrès	Ne sera pas mise en oeuvre plus	
3.01 Vaccination Déposé en avril 2018	14	18	2,5	7	3	5,5	0
3.02 Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité— surveillance du marché et cybersécurité Déposé en mai 2018	8	10	8	2	0	0	0
3.03 Metrolinx – Adjudication et surveillance des marchés de construction des transports en commun Déposé en mai 2018	12	15	15	0	0	0	0
3.04 Comptes publics de la province Déposé en mai 2018	2	2	2	0	0	0	0
Examen de la publicité gouvernementale Déposé en mai 2018	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Total	36	45	27,5	9	3	5,5	0
%	—	100	61	20	7	12	0